

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **3 octobre 2022 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5

M^{me} Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière trésorière

Absence motivée

M	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 4

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3^e jour de septembre 2022
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCES
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Présentation du Rapport du maire sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021;
 - 6.2 Fixation de la date de l'élection partielle : 20 novembre 2022
 - 6.3 Acceptation du Rapport de coûts et autorisation de transmission – reddition de compte finale au 31 mars 2022 et 2023 – Projet de construction du Centre communautaire – Programme RÉCIM 2023192
 - 6.4 Acceptation pour dépôt – Rapport d'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers de la commission municipale du Québec (CMQ)
 - 6.5 Autorisation pour le dépôt d'une demande de projet auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Programme de soutien aux initiatives culturelles – Spectacle Gaëtan Leclerc chante Félix et plus...
 - 6.6 Avis de motion du règlement d'emprunt No. 395.22 : Réfection structure des routes Laberge et 4^{ième} Rang Ouest sur 5.4 km, reconstruction de ponceaux et amélioration du drainage.

- 6.7 Adoption du Projet de règlement d'emprunt No.395.22 : Réfection structure des routes Laberge et 4^{ième} Rang Ouest sur 5.4 km, reconstruction de ponceaux et amélioration du drainage.
- 6.8 Ajout à la Politique de travail – équipement de protection individuelle (ÉPI)
7. VOIRIE
- 7.1 Acceptation pour dépôt de la lettre de M. Sylvain Gravel – Terrains Louise et Sylvain Inc.
- 7.2 Acceptation de la demande de paiement de Stantec experts-conseils Ltée – Projet de réfection majeure – route Laberge & 4^e rang Ouest – Programme PAVL;
8. URBANISME
- 8.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
9. HYGIÈNE DU MILIEU
- 9.1 Acceptation de la demande de paiement de Stantec Inc. – Projet d'assainissement des eaux usées.
- 9.2 Acceptation du Rapport sur la gestion de l'eau potable – Bilan 2021 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE
11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISME
- 11.1 Demande de contribution corporative – Campagne Centraide 2022
- 11.2 Demande de don – Campagne 2022-2023 – Les enfants comme les autres
- 11.3 Demande Fondation pour l'enfance et la jeunesse – Grand tirage 2022
12. AFFAIRES NOUVELLES
13. PÉRIODE DE QUESTION
14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N° 306.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance;

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
3 SEPTEMBRE 2022
RÉSOLUTION N° 307.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D': exempter la directrice générale et greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal du 3 septembre 2022;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 septembre 2022 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES **RÉSOLUTION N° 308.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de septembre 2022, au montant de 37 461,00 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 13 502,69 \$ totalisant la somme de 50 963,69 \$ soient acceptés et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du mois de septembre 2022 soient acceptés au montant de 21 718,58 \$;

QUE Les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de septembre 2022 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

M^{me} Janye Tremblay fait mention de l'activité : Halloween au Village *Le retour du couloir de l'horreur* organisée par le Comité des loisirs et la Maison des Jeunes. L'invitation est lancée à la population.

5. CORRESPONDANCES

Lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay annonçant l'Octroi du contrat de déneigement des chemins de tolérance par M. Rémi Néron;

Lettre de l'UMQ annonçant l'octroi à la firme Mallette actuaires Inc. le mandat relativement aux services professionnels de consultant en assurance collective pour les membres de ses 4 regroupements dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ pour les 5 prochaines années;

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021 **RÉSOLUTION N° 309.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport du Maire sur les résultats de l'exercice clos les 31 décembre 2021;

QUE les résultats financiers se résument ainsi, à savoir :

Chère citoyenne et citoyen,

Voici un résumé du rapport financier 2021 afin que vous puissiez suivre l'évolution de la santé économique de votre municipalité.

Rapport financier 2021

Revenus de fonctionnement	Charges	Affectations	Excédent de fonctionnement
1 397 019 \$	1 480 344 \$	187 815 \$	104 490 \$

Solde des surplus	Au 31 décembre 2021
Surplus non affectés	202 491 \$
Surplus affectés (Étude eaux usées)	2 798 \$
Surplus affectés (Service incendie)	42 753 \$
Fonds de roulement	25 675 \$

Le rapport de l'auditeur

La firme d'experts-comptables MNP (autrefois Deloitte S.E.N.C.R.L) a audité les états financiers de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Selon le rapport de l'auditeur indépendant, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales réalisations 2021 :

- Fin de la construction du Centre communautaire et ouverture
- Rénovation de la bibliothèque municipale
- Ajout d'un système de filtration – eau potable
- Investissement pour le développement durable – économie d'énergie (borne de recharge au Centre communautaire, éclairage public au DEL et à l'Hôtel de ville)
- Acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements pour le service de voirie
- Construction d'un nouveau bâtiment de services – secteur Marina
- Acquisition d'un camion incendie et réparation du réservoir du 2^e camion incendie

Et pour 2022 :

- Inauguration officielle du Centre communautaire
- Travaux de rechargement et reprofilage fossé voirie sur les divers rangs
- Ouverture du nouveau bâtiment de services – secteur Marina;
- Étude et confection des plans et devis pour l'assainissement des eaux usées municipales;

- Étude et confection des plans et devis pour le projet de réfection majeure Route Laberge et du 4^e Rang Ouest
- Recherche d'une nouvelle source d'eau potable – étude préliminaire
- Confection des plans et demande de subvention pour le projet : Agrandissement Hôtel de ville et mise aux normes de la Caserne incendie
- Confection des plans Centre de la Petite Enfance (CPE) et ouverture d'un CPE temporaire
- Changement de personnel à la direction générale et à la direction des travaux publics et de l'urbanisme

Bernard St-Gelais
Maire
3 octobre 2022

**6.2 FIXATION DE LA DATE DE L'ÉLECTION PARTIELLE:
20 NOVEMBRE 2022
RÉSOLUTION NO 310.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe la date des élections partielles au dimanche 20 novembre 2022, le tout en conformité avec la LERM.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder aux avis publics et autres procédures afin de faire droit au processus démocratique.

**6.3 ACCEPTATION DU RAPPORT DE COÛTS ET AUTORISATION DE
TRANSMISSION – REDDITION DE COMPTE FINALE AU 31 MARS 2022 ET
2023 – PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE –
PROGRAMME RÉCIM 2023192
RÉSOLUTION NO 311.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport de coûts pour la construction du Centre communautaire tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière pour les années financières 2022 et 2023, le tout dans le cadre de la reddition compte finale au programme RÉCIM numéro 2023192.

QUE le rapport de coûts se divise en deux années financières selon les formules de réclamation et décrites sommairement de la manière suivante, à savoir :

Année 1 : au 31 mars 2022	Coûts directs	350 836.38 \$
	Frais incidents	20 183.74 \$
	Autres coûts	6 789.13 \$
Année 2 : au 31 mars 2023	Coûts directs	27 516.74 \$
	Frais incidents	1 223.21 \$
	Autres coûts	6 951.69 \$
Total des coûts admissibles :		413 500.88 \$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer les différentes attestations et autres documents nécessaires à la présentation de la présente reddition de compte.

6.4 ACCEPTATION POUR DÉPÔT – RAPPORT D’AUDIT DE CONFORMITÉ SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ)
RÉSOLUTION NO 312.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
 APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt le Rapport d’audit de conformité sur la transmission des rapports financiers de la Commission municipale du Québec (CMQ)

6.5 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D’UNE DEMANDE DE PROJET AUPRÈS DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES – SPECTACLE GAËTAN LECLERC CHANTE FÉLIX ET PLUS...
RÉSOLUTION NO 313.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
 APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise Mme Lisette Simard, Agente de développement à présenter une demande d’aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Titre du projet : **Spectacle** : Gaëtan Leclerc chante Félix et plus...
 Coût du projet total : 4 130 \$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M^{me} Lisette Simard, Agente de développement à signer ladite demande séance tenante.

6.6 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT NO.395.22 : RÉFECTION STRUCTURE DES ROUTES LABERGE ET 4IÈME RANG OUEST SUR 5.4 KM, RECONSTRUCTION DE PONCEAUX ET AMÉLIORATION DU DRAINAGE

M. Jacques Gauthier, conseiller, donne avis qu’à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement décrétant un emprunt et une

dépense pour la réfection de la structure des routes Laberge et 4^{ième} Rang Ouest sur 5.4 km, la reconstruction de ponceaux et l'amélioration du drainage.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

6.7 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO.395.22 : RÉFECTION STRUCTURE DES ROUTES LABERGE ET 4IÈME RANG OUEST SUR 5.4 KM, RECONSTRUCTION DE PONCEAUX ET AMÉLIORATION DU DRAINAGE.
RÉSOLUTION NO 314.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le projet de règlement d'emprunt No. 395.22, décrétant une dépense de **5 249 220 \$**, dont le financement prévu est un emprunt de **5 249 220 \$**, le tout pour la réfection de la structure des routes Laberge et 4^{ième} Rang Ouest sur 5.4 km, la reconstruction de ponceaux et l'amélioration du drainage.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

6.8 AJOUT À LA POLITIQUE DE TRAVAIL – ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)
RÉSOLUTION NO 315.22

CONSIDÉRANT la résolution 230.14 concernant l'équipement de protection individuelle (ÉPI) qui liste les articles, vêtements et équipement qui sont fournis aux employés permanents par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la politique de travail de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pour but de définir les grandes lignes de la politique régissant les normes du travail et d'établir les droits et responsabilités des employés et de l'employeur;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ajoute l'article 7.12 concernant l'équipement de protection individuelle (ÉPI) à la politique de travail en vigueur;

QUE le montant maximum de 100 \$ pour le remboursement des lunettes ajustées sécuritaires soit remplacé par 250 \$;

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 ACCEPTATION POUR DÉPÔT DE LA LETTRE DE M. SYLVAIN GRAVEL – TERRAINS LOUISE ET SYLVAIN INC. RÉSOLUTION N° 316.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt la lettre de M. Sylvain Gravel.

7.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS – CONSEIL LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE ET 4^E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL RÉSOLUTION N° 317.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. 1735198 en date du 7 septembre 2022 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection majeure Route Laberge et 4^e rang Ouest;

QUE la somme de 3 208.53 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

8. URBANISME

8.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉSOLUTION N° 318.22

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un organisme mandaté par le Conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité doivent être nommés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE 2 postes sont actuellement vacants au sein du Comité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a reçu 2 candidatures suite à la publication qui a été faite dans l'Écho Municipal pour recruter de nouveaux candidats;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à la nomination de M. Michel Gaudreau et de M. Dominique Laberge à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC INC. – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES RÉSOLUTION N° 319.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉE PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture No. 1737392 en date du 15 septembre 2022 de Stantec Experts-conseils ltée, pour les services d'ingénieries sur le projet d'assainissement des eaux usées;

QUE la somme de 1 000 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

9.2 ACCEPTATION DU RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – BILAN 2021 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE RÉSOLUTION N° 320.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le Rapport sur la gestion de l'eau potable – Bilan 2021 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable, tel que présenté par M. Laval Bergeron, Responsable des travaux publics et de l'urbanisme et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

NIL

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

11.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION CORPORATIVE – CAMPAGNE CENTRAIDE 2022 RÉSOLUTION N° 321.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde une aide financière au montant de 100 \$ à Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean pour leur campagne 2022;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

11.2 DEMANDE DE DON – CAMPAGNE 2022-2023 LES ENFANTS COMME LES AUTRES
RÉSOLUTION N° 322.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget participe à la campagne de financement 2022-2023 afin d'acheter des vêtements neufs aux enfants démunis au montant de 100 \$.

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

11.4 DEMANDE FONDATION POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE – GRAND TIRAGE 2022
RÉSOLUTION N° 323.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne participe pas à la campagne de financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse.

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 57 et s'est terminée à 20 h 02.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 29.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 3 octobre 2022.

M. Bernard St-Gelais
Maire

Mme Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière